LE MERITE 82

Bulletin de liaison de la section 82
de l'Ordre National du Mérite

N° 9
Juillet 2011

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Compagnons,

Lors de notre sortie de printemps, 18 compagnons seulement ont répondu favorablement ; heureusement avec les conjoints, les amis, le nombre a pu atteindre le chiffre de 42. Pourquoi un tel désintérêt ? Cette sortie fut d'une exceptionnelle qualité tant par les monuments visités que par les diverses interventions. Naturellement, la plupart des Tarn-et-Garonnais connaît la ville d'Albi, mais ces mêmes Tarn-et-Garonnais connaissent-ils réellement cette ville dont une partie vient d'être classée par l'UNESCO ? Que faire pour sensibiliser nos compagnons à venir rejoindre les habitués de notre sortie ? Organiser un voyage de 3 jours ou d'une semaine en France ou à l'étranger ? Les organisateurs sont disposés à recevoir vos suggestions ; écrivez-nous en formulant des solutions positives.

En vous souhaitant un bon été et de bonnes vacances.

J. Garrisson

Adresse : Ordre National du Mérite – section Tarn-et-Garonne
11, Allées de Mortarieu - BP 424 - 82004 Montauban Cedex

LA JOIE DE VIVRE

Petite élève, lorsque je peinais sur mes livres de classe, je voyais par la fenêtre un chat pelotonné sous le soleil. Oh ! si je pouvais me trouver à sa place, jouissant d'être sur terre sans effort ! Hé ! quoi, vivre chat ne donne-t-il pas plus de plaisir que de vivre homme ! Et me voilà, enfant, face au sens de l'existence.

Le problème reste posé au fil des ans, chacun le résout à sa manière. Pourquoi ce fameux sens se trouve-t-il non dans la course aux plaisirs, mais dans l'acquisition d'une certaine qualité de joie que j'ai découverte ici ou là à travers le monde ?

Elle se reflète dans une certain scintillement des yeux, sa source est dans les profondeurs les plus intimes de l'âme, son lieu est partout où des hommes et des femmes vivent à l'écoute les uns des autres pour partager les bons et les mauvais jours. Je l'ai rencontrée dans les bidonvilles du Caire, dénués du confort le plus minime (ni eau, ni électricité), mais tout le monde se connaît, se parle, partage, le rire fuse à tout propos, le stress est inconnu !

Je me suis trouvée dans la même atmosphère dans une cabane misérable du Sénégal, dans la brousse du Burkina ou dans les ruelles les plus pauvres des Philippines : partout, les cœurs étaient ouverts et la joie chantait.

Paradoxalement, dans les milieux nantis où l'on se paye des plaisirs excitants et égoïstes, j'ai été frappée de la morosité ambiante, d'une insatisfaction foncière.

O homme, où est-il ton bonheur ? Ronronner comme un chat repu... traîner ton ennui de lieu en lieu pour « t'éclater »... ou laisser s'épanouir le meilleur de toi : esprit, volonté, cœur pour te réaliser toi-même tout en étant au service des autres. Tu deviens alors le lutteur qui a la passion d'avancer, de monter, de courir et en cordée, avec ses frères... alors, elle s'éclate ta joie de vivre !

Sœur Emmanuel

CÉRÉMONIE À LA PRÉFECTURE

Le 25 janvier 2011, Monsieur le Préfet Fabien Sudry a reçu la Section 82 de l'O. N. M. à l'Hôtel des Intendants à l'occasion de la remise des insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à Sœur Nicole Magot et à Etienne Fortunel.

La nomination au grade de chevalier vient récompenser les qualités exceptionnelles de dévouement de Sœur Nicole MAGOT, membre de la Congrégation de la Miséricorde de Moissac depuis 1964. Elle a fondé en 1982 un centre d'hébergement « Espace et vie » pour accueillir des femmes en grande difficulté, puis une association identique à Vitoria en pays basque espagnol, enfin un orphelinat au Burundi.

Etienne FOR TUNEL se distingue par son engagement auprès des anciens combattants. Depuis 1988, il est porte-drapeau.

CARNET

Nouveaux adhérents à notre Section :

Nicole MAGOT, religieuse de St Paul-d'Espis

Etienne FORTUNEL, notre Porte-drapeau, de Bressols

Pierre VACHTER, de Bressols

Jean-Pierre BAJON-ARNAL, de Moissac

Jacques TABARLY, de Septfonds

Léopold VIGUIE, de Lacapelle-Livron

Officiel Général Jean-Pierre PETIT de SAVENES

LA COQUE DES ROIS

Depuis de nombreuses années, la section de Tarn-et-Garonne de l'ANONM organise, au début du mois de janvier, une ***Coque des Rois***.

Cette manifestation, qui est l'occasion de retrouvailles chaleureuses en cette période des vœux de nouvel an, attire de plus en plus de compagnons. A tel point que la salle Saint-Joseph, lieu habituel de nos rencontres, semble un peu trop exigüe. Mais qui s'en plaindrait ?

Le partage de la galette et le verre de l'amitié accompagnent, dans une ambiance joyeuse et *bon-enfant* le tirage d'une tombola qui fait de nombreux heureux parmi l'assistance. De nombreuses personnalités ont répondu à l'invitation du Président Garrisson.

L'organisation de cette après-midi festive fut parfaite. Remercions tous les volontaires de la section qui ont contribué à son succès.

NOMINATIONS

Au titre de la Légion d'Honneur :

Mme Marie-Louise GARCIA, par décret du 10 janvier 2011 (adhérente à notre Section depuis le 3 octobre 2008) ; sa décoration lui a été remise lors de la cérémonie du 18 juin 2011, au Cours Foucault.

Au titre de l'O.N.M. :

– Au grade d'officier :

M. Jacques PASCAL, par décret du 13 mai 2011, de Montauban (adhérent à notre Section depuis le 12 mars 1993.

– Au grade de chevalier :

M. Henri AMIANO, de Grisolles

M. André ROUQUETTE, de Montauban

La rédaction leur adresse ses très vives félicitations.

DATE À RETENIR

L'assemblée générale de notre Section de Tarn-et-Garonne aura lieu le dimanche 23 octobre 2011 au Quartier Doumerc, salle Sahler.

DÉPART

Mme Alice COSTES, secrétaire générale de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, nommée Sous-Préfète de Prades (66).

ARRIVÉE

Mme Violaine DEMARET, nommée Secrétaire Générale de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

HOMMAGE AUX COMPAGNONS QUI NOUS ONT QUITTÉS

Depuis la rédaction du dernier Bulletin (n° 8), c'est avec émotion que nous disons adieu à Mme Christiane PUIG, décédée le 7 mai 2011, à Montauban.

Le Président et le drapeau étaient présents aux obsèques de M. le Préfet Pierre BLANC, décédé à Montauban, le 22 mai 2011.

D'autre part, nous venons d'apprendre le décès du père du Colonel Frédéric SAULNIER, Commandant le Groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne ; nous lui adressons toute notre sympathie.

CINQUANTENAIRE DE LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Le 3 décembre 2013, date du cinquantième anniversaire de la création de notre Ordre National, sera un rendez-vous très important, dont le programme est actuellement en préparation par une commission *ad hoc*, animée par notre Président national, le professeur Jean-Claude TALBERT. Notre Section de Tarn-et-Garonne sera naturellement associée à cet événement marquant de l'histoire de notre Ordre National.

LA SORTIE DU 30 MAI 2011

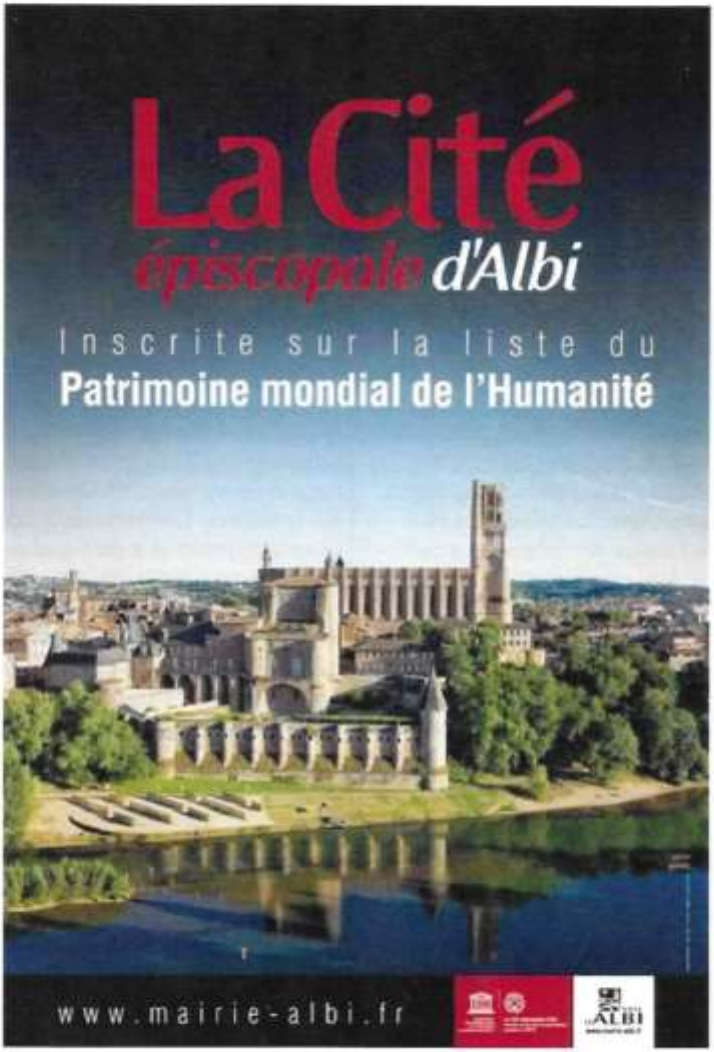

Comme chaque année à la même époque, les compagnons de notre Section du Tarn-et-Garonne se sont retrouvés pour une journée champêtre !

C'est à Albi que notre car, pratiquement plein, nous a emmenés, le soleil étant là dès le départ. Cette ville, la Préfecture du Tarn, classée au patrimoine de l'humanité depuis le 30 juillet 2010, est à moins de 70 km de Montauban. Elle est la patrie du peintre Toulouse-Lautrec et du navigateur La Pérouse.

Dès notre arrivée, nous nous dirigeons vers la cathédrale Sainte-Cécile que nous visitons, l'extérieur comme l'intérieur, sous la conduite du conservateur qui est architecte des Bâtiments de France. Nous ne pouvions pas trouver meilleur guide pour nous décrire avec grande précision cette construction faite presque totalement en briques, donc certaines (les plus solides) datent de l'origine. La cathédrale d'Albi est aujourd'hui la plus grande cathédrale en briques dans le monde. Un siècle a été nécessaire pour édifier cet ensemble : 1282 à 1390. En 1509, des peintres italiens ont illuminé l'intérieur avec des fresques encore visibles aujourd'hui, sans avoir été restaurées.

C'est presque avec regret que nous quittons ce lieu historique pour l'Hôtel de Ville où une réception est offerte en notre honneur. L'adjointe au Maire, en charge de la culture, nous accueille et M. Hourcade, ingénieur des Ponts et Chaussées – collaborateur du Député-Maire d'Albi en charge du dossier relatif au récent classement de la ville par l'UNESCO – nous fait revivre les nombreuses démarches qui ont été nécessaires pour obtenir ce classement prestigieux pour la ville et sa région. Après un succulent repas dans un restaurant de la ville, nous découvrons la plus vieille église d'Albi, le cloître et la collégiale Saint-Salvi, la plus vaste église romane de l'Albigeois. Surmontée d'un étonnant clocher-tour de guet, elle a été édifiée en 1270.

Des hauteurs de la ville, nous avons pu découvrir le Pont Vieux qui porte bien son nom, ayant été édifié en 1035 ; ce pont supporte bien son âge avec ses 8 arches et ses 150 mètres.

Sur le chemin du retour, nous faisons halte dans la ville de Gaillac, petite ville du Tarn de 14 000 habitants, dont les vins sont réputés au-delà des frontières. Une halte dans une des caves s'imposait et a duré quelque peu ! Les vins de Gaillac ont une réputation ancienne. Ce sont les moines bénédictins de l'Abbaye Saint Michel qui ont sélectionné des vins destinés au Sacrifices eucharistiques, aux Rois et aux grands du Royaume. Les vignobles de Gaillac ont été plantés par les Romains au I^{er} siècle av. J.-Ch. Il y avait parmi nous des connaisseurs qui ont fait ouvrir les soutes du car avant le départ !

Un grand merci aux organisateurs de cette magnifique journée et « à l'année prochaine ! »

André Greslé

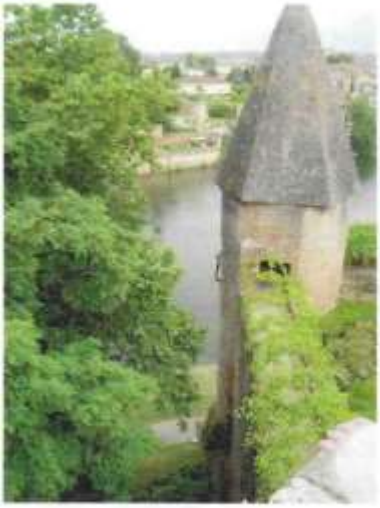

Voyages du

CONVENTION DE PARTENARIAT IGESA/ANMONM

A la date du 7 juillet 2010, une convention de partenariat a été signée entre l'A.N.M.O.N.M . et l'Institut de Gestion sociale des Armées aux termes de laquelle cet Institut nous ouvre certaines de ses prestations.

L'identification auprès de l'IGESA est valable pour une durée d'un an ; elle nécessite la production d'une carte d'adhérent à jour (recto-verso) et la copie de la carte d'identité (recto-verso).

Pour obtenir le catalogue IGASA, vous avez deux solutions :

– Consulter le site internet : www.igesa.fr

– Commander par téléphone au 08 26 10 71 77

Il est à noter que cette convention est particulièrement intéressante pour :

– les résidences relais-hôtels parisiens IGESIA Raspail (Porte de Gentilly et Voltaire (Porte d'Italie) ;

– la billetterie pour les spectacles ;

– les séjours de vacances en France et à l'étranger.

N.B. : Vous pouvez également consulter votre Président au 05 63 63 21 24 ou votre Secrétaire au 05 63 20 30 62.

RECTIFICATIF

Dans le numéro 7 de notre Bulletin de liaison (juillet 2010), il a été indiqué, à tort, que les adhérents de notre Association avaient accès au Cercle Militaire, Place St Augustin à Paris ; par contre, ils ont accès aux trois Résidences de la Légion d'Honneur.

LA REMISE DE L'INSIGNE

L'article 30 du décret de création de l'Ordre National du Mérite dispose :

« Nul n'est membre de l'Ordre National du Mérite tant qu'il n'a pas procédé à la remise de l'insigne dans les formes prévues ci-après.

Nul ne peut se prévaloir d'un grade ou d'une dignité dans l'Ordre National du Mérite avant qu'il n'ait été procédé à la remise de l'insigne de son grade ou de sa dignité.

Nul ne peut porter, avant cette remise, ni les insignes, ni les rubans ou rosettes du grade ou de la dignité auquel il a été nommé, promu ou élevé.

Les décrets portant nomination ou promotion dans l'Ordre précisent qu'ils prennent effet à compter de la remise de l'insigne. »

La remise des insignes n'est pas une vaine formalité. Elle est, au contraire, l'élément essentiel de l'exécution du décret qui demeure sans portée réelle tant qu'elle n'est pas intervenue.

Elle marque pour le chevalier, à l'image de la cérémonie d'adoubement du Moyen Age, l'entrée véritable dans l'Ordre et, pour celui qui est promu, l'accession à un nouveau grade.

Elle doit se dérouler selon les règles précises qui sont des dispositions tutélaires de l'Ordre ; ainsi le récipiendaire doit-il désigner au Chancelier le membre de l'Ordre qu'il a choisi pour se faire décorer. Le Chancelier autorise ce dernier en vertu des pouvoirs qu'il tient lui-même du Grand-Maître et c'est seulement à compter de cette habilitation que peut intervenir la cérémonie.

Elle est organisée dans des conditions qui sont de nature à en rehausser l'éclat :

– Formule à prononcer : « Au nom du Président de la République, nous vous faisons… de l'Ordre National du Mérite. »

– Accolade à donner devant les personnes de l'assistance qui, le cas échéant, portent leurs décorations aux dimensions réglementaires.

Quelles conditions faut-il remplir pour remettre un insigne ?

Il faut être membre de l'Ordre et titulaire d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire. Deux exceptions toutefois : l'un en faveur des membres du Gouvernement, l'autre au bénéfice des Légionnaires, à grade équivalent bien sûr.

Il y a lieu d'attirer tout particulièrement l'attention des adhérents qui seraient appelés à remettre officiellement un insigne à un nouveau promu sur la nécessité de se conformer strictement aux règles et dispositions exposées ci-dessus.

Il apparaît par ailleurs souhaitable que cette cérémonie soit rehaussée par la présence du drapeau de la Section.

Dans ce cas, la demande en sera adressée au Président de la Section.